ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 70170

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de lui indiquer s'il envisage de remédier au déficit de financement, dès lors que le programme porte sur les dépenses immatérielles et des besoins en fonds de roulement liés à l'innovation, par un soutien accentué de l'État au contrat développement innovation d'Oséo-BDPME. Cette mesure permettrait de jouer la carte de l'innovation industrielle.

Texte de la réponse

Le contrat de développement innovation, lancé en avril 2005, est le premier produit conçu par le groupe public OSEO, issu du rapprochement de la Banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) et de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR). Il s'agit d'un prêt participatif rémunéré par une partie fixe et une partie variable. D'un montant de 40 000 à 400 000 euros, il est destiné à financer des entreprises en croissance de plus de trois ans qui ont développé un produit nouveau ou se lancent sur de nouveaux marchés. Il présente trois avantages essentiels pour l'emprunteur. Il est accordé pour une durée de six ans et bénéficie d'un différé d'amortissement du capital de douze mois. Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni de caution personnelle du dirigeant n'est demandée. Ce prêt est éventuellement complété par un prêt bancaire d'une durée de quatre ans minimum et pouvant bénéficier de la garantie d'OSEO-SOFARIS dans la limite de 70 %. Ce nouveau produit est destiné à financer des investissements immatériels, que constituent par exemple les frais de recrutement et de formation, de prospection, d'implantation à l'étranger ou la commercialisation de produits innovants, et s'inscrit pleinement dans la mission d'OSEO, qui est d'enrichir l'offre de financement proposée aux PME, de créer des passerelles communes entre OSEO-ANVAR et OSEO-BDPME et d'inciter les partenaires bancaires à intervenir davantage à ses côtés. Dès avril 2005, les premiers contrats de développement innovation ont été conclus, montrant l'intérêt que portent les chefs d'entreprise à ce nouveau dispositif. L'objectif d'OSEO-BDPME était de réaliser 50 millions d'euros de CDI en 2005. Temporairement, sur l'année 2005, les CDI ont été couverts par le fonds de garantie renforcement de la structure financière. Au-delà, OSEO-BDPME table sur une production annuelle de 200 millions d'euros de financement au bénéfice de 300 à 600 entreprises, nécessitant une dotation annuelle de l'ordre de 20 millions d'euros à un fonds de garantie spécifique, et à inscrire en dépenses dans la loi de finances 2006. Un bilan de ce nouvel outil de financement sera établi en avril 2006. Il permettra au Gouvernement d'envisager éventuellement de nouveaux soutiens publics à ce type de contrats.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70170
Rubrique : Industrie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE70170

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7013
Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1920